



Regulatory Exam - Practical Nurse

Vous avez terminé l'examen a REX-PN® mais vous avez des questions...

FAQ sur l'examen REX-PN®

Comment les résultats sont-ils traités ?

Aux fins de contrôle de la qualité, tout examen REX-PN® est noté deux fois : une fois par l'ordinateur, au centre d'examen, et une deuxième fois après que le dossier de l'examen a été transmis à Pearson VUE.

Les résultats du candidat sont transmis par voie électronique à l'organisme de réglementation des soins infirmiers dans le territoire de compétence où le candidat a demandé son permis d'exercice ou son immatriculation. Chaque organisme de réglementation des soins infirmiers a élaboré sa propre procédure de communication des résultats aux candidats. La réception des résultats officiels peut prendre jusqu'à six semaines. Ne téléphonez pas à Pearson VUE, au National Council of State Boards of Nursing (NCSBN®) ou à votre organisme de réglementation des soins infirmiers car les résultats ne sont pas communiqués par téléphone.

Quel est le rapport entre le nombre de questions auxquelles j'ai répondu et mes résultats ?

Il est important de comprendre que la longueur de votre examen REX-PN ou le nombre de questions auxquelles vous avez répondu ne sont pas des critères de résultat de réussite ou d'échec. Un candidat dont l'examen est relativement court pourrait réussir ou échouer, et un candidat dont l'examen est long pourrait tout autant réussir ou échouer.

Chaque candidat, indépendamment de la longueur de son examen, a amplement l'occasion de démontrer ses véritables capacités et reçoit un examen conforme au Plan de l'examen REX-PN®. Les examens de nombreux candidats se termineront avant que le nombre maximum de questions soit administré.

Veillez ne pas vous soucier si vous observez que votre examen se termine avant ou après celui d'autres candidats. La durée de votre examen est uniquement déterminée par votre performance à l'examen. Les différences de longueur d'examen entre chaque candidat sont une illustration de l'examen adaptatif informatisé au travail.

Et si je manque de temps ?

Un autre critère est utilisé lorsqu'un candidat n'a pas eu suffisamment de temps pour atteindre le nombre maximum de questions et si l'ordinateur n'a pas déterminé la réussite ou l'échec avec une certitude de 95 %.

- Si le candidat n'a pas répondu au nombre minimum de questions requis (90 questions opérationnelles), il échoue.
- Si le candidat a répondu au nombre minimum de questions requis, l'ordinateur examine l'estimation de la capacité finale :
- Si l'estimation de la capacité finale est supérieure à la note de passage, le candidat réussit l'examen.
- Si l'estimation de la capacité finale est au niveau de la note de passage ou inférieure à celle-ci, le candidat échoue à l'examen.

Et si j'échoue ?

Les candidats qui échouent à l'examen REX-PN recevront un Rapport de rendement du candidat, qui montre leurs forces et leurs faiblesses relatives dans les domaines du contenu du Plan de l'examen REX-PN. Ce rapport est fourni pour aider les candidats à préparer leur prochain examen.



Un délai de 60 jours doit être respecté entre chaque examen. Ce délai est déterminé par chaque organisme de réglementation des soins infirmiers et par le NCSBN.

Vous pouvez communiquer en tout temps avec votre organisme de réglementation des soins infirmiers pour obtenir les formulaires et les renseignements nécessaires. Toutefois, lorsque vous avez été déclaré admissible par votre organisme de réglementation des soins infirmiers, votre nouvelle Autorisation pour l'examen ne sera pas valide tant que le nombre de jours requis entre les examens ne sera pas écoulé.

Que devrais-je savoir en cas de problèmes éventuels d'administration de l'examen REX-PN ?

Si vous avez des problèmes à signaler ou des plaintes à formuler concernant l'examen REX-PN ou son administration, veuillez communiquer avec le NCSBN dans les deux semaines suivant votre examen. Les coordonnées sont fournies sur la dernière page du présent document.

Pour les renseignements d'ordre général et les foires aux questions sur l'examen REX-PN, veuillez consulter le site Web du NCSBN à www.rexpn.com.

Confidentialité de l'examen REX-PN

Les candidats doivent savoir et comprendre que la divulgation de toute question d'examen, avant, pendant ou après l'examen constitue une infraction à la loi. Tout manquement à l'obligation de confidentialité ou non-respect des règles s'appliquant aux candidats peuvent faire l'objet d'une poursuite au criminel ou en responsabilité civile, ou de mesures disciplinaires de la part de l'organisme de réglementation, y compris le refus d'accorder le permis d'exercice/l'immatriculation.

Si vous avez connaissance d'une tentative de compromission du processus de l'examen REX-PN ou si vous avez été témoin d'une telle tentative, veuillez en informer le groupe de sécurité du NCSBN.

Vous pouvez signaler tout comportement suspect en procédant comme suit :

- **Communiquer au NCSBN par téléphone en composant le** 1 866 293-9600; ou par
- **Courriel à l'adresse suivante :** examssecurity@ncsbn.org.



National Council of State Boards of Nursing, Inc. (NCSBN®)
111 E. Wacker Drive, Suite 2900
Chicago, IL 60601-4277 USA
www.ncsbn.org | info@ncsbn.org
Numéro sans frais du Service des examens : 866 293-9600